

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE
de l'EDUCATION NATIONALE

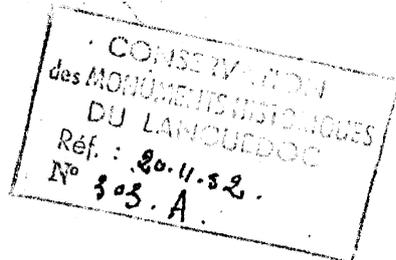
PALAIS ROYAL, 1^{er}
3^e rue de Valois PARIS 1^{er}
Tel. Gutenberg 05-45

19

Secrétariat d'Etat à l'Education
Nationale

Direction de l'Architecture

*Faire un
dossier, ajouter
une mention à la loi
de 1930, l'arrêté de l'Aude
et arrêter la
nouvelle loi*



ARRÊTE

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission des Sites, perspectives et paysages de l'Aude dans sa séance du 25 Mai 1950.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'ensemble formé à RIVEL par la Chapelle Sainte Cécile avec les cyprès qui l'entourent et ses abords est inscrit à l'Inventaire des sites pittoresques de l'Aude.

Parcelles cadastrales visées :
Section B - N° 11 à 25 p. - 18 bis - 21 bis - 42 à 50 - 58 - 59 - 60 - 69 - 70 - 70 Bis.

ARTICLE 2^o - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Rivel et aux propriétaires dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ARTICLE 3^o - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site inscrit.

FAIT A PARIS, le 16 Octobre 1952

SIGNE : A. CORNU

Pour ampliation
L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites

Cornu

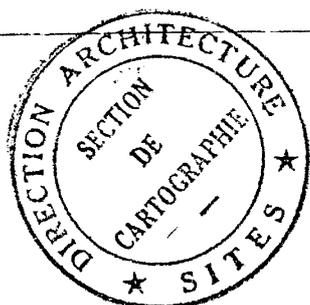
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Rivel. — Chapelle Sainte-Cécile avec les cyprès qui l'encadrent et ses abords
(parcelles n^{os} 11 à 25^p, 18 *bis*, 21 *bis*, 42 à 50, 58 à 60, 69, 70, 70 *bis*,
section B du cadastre) [*S. Ins.* : 16 octobre 1952].



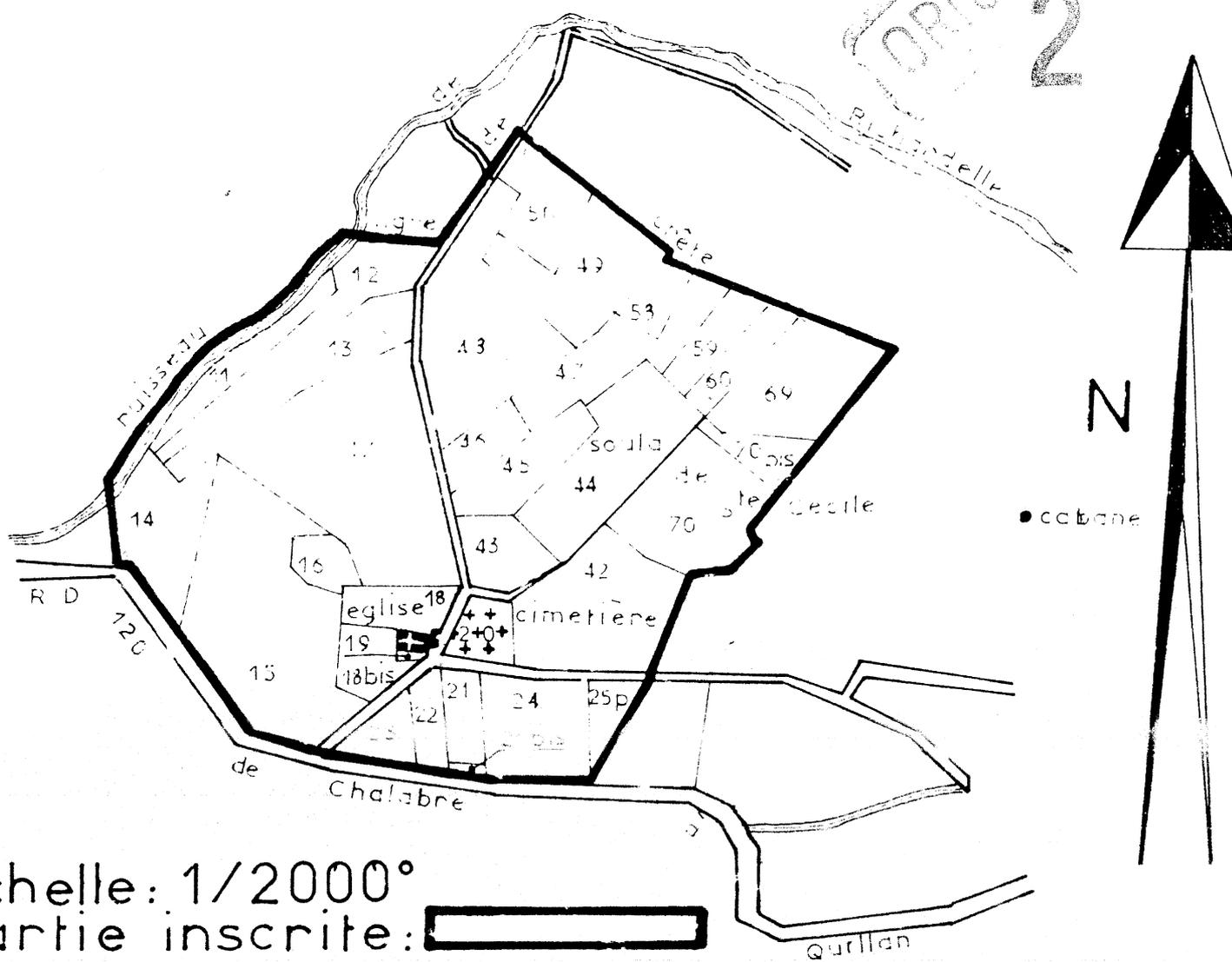
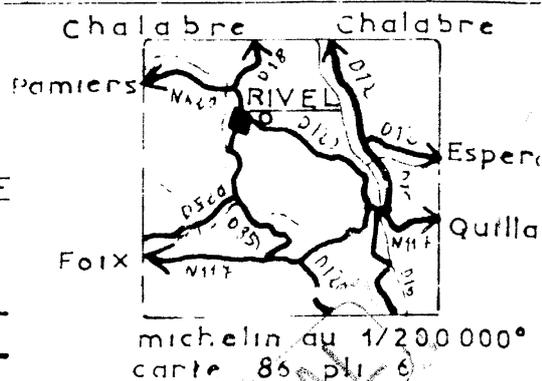
AUDE

RIVEL

CANTON: CHALABRE

ARROND^l: LIMOUX

CHÂPELLE Ste CECILE



echelle: 1/2000°
partie inscrite:

L'ensemble formé à Rivel par la chapelle Sainte Cecile avec les croix qui l'encadrent et ses abords est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de l'Aude.

Parcelles cadastrales visées:

Section B: N°s 11 à 25p, 18bis, 21bis, 42 à 50, 58, 59, 60, 69, 70, 70bis.

Arrêté du 16 Octobre 1952